

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### MyFunds Tandem (FR0013278694)

Cet OPCVM est géré par la société de gestion Delubac Asset Management, filiale de la Banque Delubac & Cie.

## Objectifs et politique d'investissement

### Objectifs

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher sur un horizon de placement de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle mesurée par l'indice composite : 50 % du MSCI AC World en Euro dividendes réinvestis et de 50% de l'indice Markit Iboxx Euro Overall coupons réinvestis, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.

### Politique d'investissement

La gestion du fonds est active. Le Fonds MYFUNDS TANDEM repose sur une stratégie de constitution d'un portefeuille flexible via l'acquisition de parts ou actions d'OPC de droit français et/ou de droits européens (trackers inclus) sélectionnés de façon totalement discrétionnaire par le gérant, dont les bornes d'exposition sont encadrées comme suit :

	Exposition minimum	Exposition maximum
Placements Obligataires	0 %	100 %
Placements Monétaires	0 %	100 %
Placements Actions	0 %	100 %
Matières premières	0 %	10 %

L'allocation entre les différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et le choix des supports d'investissement correspondants sont déterminés par l'équipe de gestion.

A titre indicatif, l'allocation cible présentera sur la période de placement recommandée, une répartition proche de celle de l'indice composite, à savoir une répartition cible de 50% sur les marchés actions des pays développés et émergents et 50% sur les marchés de taux (dettes publiques et privées).

Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières, laissées à la libre appréciation de l'équipe de gestion.

L'univers d'exposition s'étend sur toutes les zones géographiques (pays émergents inclus). Les OPC sélectionnés peuvent être libellés en devises de pays de toutes zones géographiques, respectent les critères d'éligibilité fixés par le règlement général de l'AMF et pourront le cas échéant, être gérés par la société de gestion ou une société liée. Ils seront utilisés pour réaliser l'objectif de gestion et/ou gérer la trésorerie.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, dans le but de couvrir totalement ou partiellement les risques de marché actions et/ou de taux via des futures uniquement.

**Affectation des revenus :** capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 5 ans

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :**

Les demandes de souscriptions et rachats exprimés en montant ou en millième de part sont centralisés par CACEIS BANK chaque jour ouvré jusqu'à 12:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :**

Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (au sens du Code travail français), ni les jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel : Euronext).

**Recommandation :**

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 années.

## Profil de risque et de rendement



### Que représente cet indicateur synthétique ?

- Ce fonds est classé dans la catégorie 4, en raison de son exposition discrétionnaire entre instruments de taux et actions.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

### Quels risques ne sont pas inclus dans cet indicateur synthétique ?

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative.

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 % TTC maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,13% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % maximum de la différence si elle est positive entre la performance du Fonds et celle de l'indice composite et lorsque la performance du fonds est positive.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds.

Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2019. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance facturée à l'OPCVM s'est élevée à 0,00% de l'actif net au cours de l'exercice passé.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commission » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet du commercialisateur <http://www.myfundsoffice.com>.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le fonds a été lancé le 16/10/2017

## Informations pratiques

### Nom du dépositaire

CACEIS BANK.

### Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM

Le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Delubac Asset Management, 10 rue Roquépine - 75008 Paris.

### Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative par part est quotidiennement auprès de la société de gestion.

### Informations spécifiques

Le fonds Myfund Tandem est composé est composé de plusieurs catégories de parts.

### Responsabilité

La responsabilité de Delubac Asset Management ne peut être engagée

que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

### Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

### Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [https://www.delubac-am.fr/popup\\_avertissement.php?choix=infos](https://www.delubac-am.fr/popup_avertissement.php?choix=infos) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Delubac Asset management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés Financiers (AMF)

Les informations clés pour l'investisseurs ici fournies sont exactes et à jour au 14 février 2020